



## **REGARDS SUR NOTRE PATRIMOINE**

***Apprendre à regarder, observer, chercher, trouver les clefs, comprendre, savoir, rendre accessible, ...***

***Sentir le geste, apprendre à faire, comprendre les techniques, les reproduire, conserver, transmettre, adapter, faire évoluer ...***

***Interpréter, comparer, détourner, transcender, jouer, créer...***

***Hier, aujourd'hui et demain, faire le lien...***

<b>LE CADRE D'INITIATION DE CET APPEL A PROJETS</b>	PAGE 3
<b>LE PRINCIPE DE L'APPEL A PROJETS</b>	PAGE 4
<b>PRESENTATION</b>	PAGE 4
<b>QUI PEUT REpondRE A CET APPEL A PROJETS ?</b>	PAGE 5
<b>LE TYPE D'ACTIONs SOUHAITEES</b>	PAGE 5
<b>LES RESULTATS RECHERCHES</b>	PAGE 6
<b>ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS</b>	PAGE 6
<b>COMMUNICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI QUERCY</b>	PAGE 6
<b>SELECTION ET ECHEANCIER</b>	PAGE 6
<b>CRITERES REQUIS, PERMETTANT LA SELECTION DES PROJETS</b>	PAGE 7
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	PAGE 7
<b>ANNEXES</b>	PAGE 8
1. QUELQUES INFORMATIONS SUR LE MATERIAU TERRE	
2. LES STRUCTURES ET LIEUX RESSOURCES	
3. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DES PROJETS CULTURELS DU PAYS, EN CHARGE DE LA SELECTION	
4. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	
5. LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS MIDI-QUERCY : LES AXES STRATEGIQUES	

**EN PREAMBULE,**  
**LE CADRE D'INITIATION DE CET APPEL A PROJETS**

**Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du programme d'actions du Schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy.**

Le **dispositif des Projets Culturels de Territoire** a été mis en place par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées. Le Conseil Régional a souhaité intégrer une dimension culturelle à sa compétence aménagement du territoire. Le projet culturel définit les axes de développement du territoire priorités pour les trois années à venir. Cette étape a fait suite à une phase de diagnostic menée en concertation avec les acteurs du Pays, les collectivités locales qui le constituent, le Conseil de Développement et ses partenaires institutionnels.

Le Pays Midi-Quercy, territoire de projets, composé des 48 Communes situées à l'est du Tarn-et-Garonne, elles-mêmes fédérées au sein de quatre Communautés de Communes, s'est doté d'un schéma de développement culturel pour les années 2008, 2009 et 2010 (pour plus d'informations sur le Pays et sur le schéma culturel, consultez le site Internet à l'adresse suivante : [www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr) – les axes stratégiques du schéma culturel sont rappelés en annexe). Sa validation en 2007, par le Comité Syndical du Pays et par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées permet la signature d'une convention culturelle de développement territorial pour trois ans et le co-financement du programme annuel d'actions par la Région. En Tarn-et-Garonne, le Conseil Général accompagne également le territoire aux côtés de la Région.

## LE PRINCIPE DE L'APPEL A PROJETS

Un thème : les matériaux traditionnels de la construction en Pays Midi-Quercy dont **une focale particulière sur la terre, terre crue, terre cuite** - thème prioritaire mais non exclusif – des initiatives portant sur la pierre pourront être proposées.

Une approche transversale : Histoire/ architecture/ aménagement du territoire et paysages/ savoir-faire ».

Un fil conducteur : « le regard ».

L'utilisation de supports, de techniques, de formes et de médias variés dont les arts plastiques et les arts visuels (photographie, audiovisuel)

## PRESENTATION

**Doté d'un patrimoine culturel matériel** (objets mobiliers, patrimoine bâti, ...) **et immatériel** (mémoire, récits ou œuvres littéraires, langue occitane, savoir-faire traditionnels, pratiques sociales,...) **important mais peu mis en valeur et peu accessible**, le Pays Midi-Quercy propose un appel à projets qui vise l'émergence de projets concourant à sa connaissance, à la sensibilisation des acteurs du territoire, des résidents comme des visiteurs, à sa préservation et à son inscription dans la contemporanéité. Cette opération doit également permettre de mieux comprendre la vision que les acteurs du territoire ont de ce patrimoine, la façon dont ils se l'approprient comme de dégager des priorités dans le domaine de l'action publique.

**Dans un contexte** de mutations et recompositions sociales des territoires ruraux, **dans lequel la multiplicité des représentations (de l'espace et du bien commun)** constitue à la fois une source de richesses et en même temps un facteur potentiel de conflits (usages), où les repères politiques et économiques changent, où la crainte de l'avenir provoque le replis sur soi et au sein de sa communauté, la connaissance du patrimoine, en tant que bien commun, la réflexion qu'il induit en terme de sens et de valeurs et l'appropriation territoriale qu'il permet, constituent des enjeux majeurs notamment du point de vue de la sensibilisation et de l'implication des résidents dans le projet du Pays.

**La transversalité de l'approche patrimoniale** (histoire, architecture, aménagement du territoire, paysages et savoir-faire) permet de croiser les regards, de mieux comprendre l'objet patrimonial dans sa globalité (son environnement) et d'engager un dialogue sur les représentations de ce patrimoine. Cette approche du patrimoine permet de mieux en saisir le sens et l'histoire – à replacer toutefois dans notre actualité – et de ce fait de conforter ce qui relève de l'identitaire et de la construction collective. Elle propose des actions propres à mobiliser la connaissance historique, à identifier les filières et les savoir-faire (productions, mises en œuvre, techniques de restauration), à organiser leur transmission aux professionnels comme la sensibilisation des publics amateurs et à donner les clés de la compréhension grâce à l'observation (lecture du patrimoine). Conjuguer ou mettre en perspective valeurs patrimoniales (sens et appropriation collective, lieux de mémoire), usages, exigences contemporaines notamment de confort ou liées à la qualité du cadre de vie, est l'ambition de cette opération.

## **Le thème des matériaux traditionnels de la construction en Midi-Quercy.**

« C'est d'abord du sol et du sous-sol que sont nés les paysages de Midi-Quercy. Ils influencent l'agriculture, conditionnent l'implantation des boisements, fournissent les matériaux de l'architecture traditionnelle et constituent un des fondements de la diversité écologique des milieux ».<sup>1</sup>

Les matériaux traditionnels de la construction ainsi que les savoir-faire induits pour leur mise en œuvre contribuent à l'identité de ce territoire. Leur connaissance et la transmission des savoir-faire constituent un des enjeux de la préservation du bâti ancien et de leur intégration dans l'architecture contemporaine.

### **Pourquoi une priorité au matériau terre ?**

« La charte du patrimoine et des paysages pour demain du Pays Midi-Quercy » identifie la mise en valeur du matériau « terre » comme l'un des enjeux majeurs considérés à l'échelle de ce territoire. La terre est reconnue comme un des matériaux de l'architecture traditionnelle rurale les plus menacés. Il est présent principalement sur les deux tiers du territoire mais concerne en réalité l'ensemble des communes.

**Le recours aux arts plastiques et aux arts visuels** en particulier met en exergue le rôle joué par la création artistique, ses formes multiples d'expression et les artistes dans la compréhension et l'interprétation d'une question ou d'un environnement donné. L'utilisation de médias différents dont la radio pourra également contribuer à la richesse de l'interprétation.

**Le fil conducteur du regard** introduit de fait la réciprocité : soi et autrui/ soi et un objet/ le passé et le présent mais aussi l'objet présenté et l'utilisateur ou le public auquel il est destiné et qui le reçoit. Il pose la question de l'unicité/ multiplicité des points de vue, du sens et des valeurs accordées aux objets matériels comme immatériels.

## **QUI PEUT REpondre A CET APPEL A PROJETS ?**

- Les collectivités locales, Communes et Communautés de Communes, les structures publiques et parapubliques, les établissements scolaires,
- Les associations.

## **LE TYPE D'ACTIONS SOUHAITEES**

- la création de supports d'information, de sensibilisation et de médiation,
- la mise en place d'ateliers de médiation,
- l'organisation d'animations, de manifestations,
- la proposition d'itinéraires de découverte dans le Pays,
- la visite de sites ayant un caractère exemplaire et pédagogique,
- l'identification dans le territoire et la médiation sur des constructions contemporaines ayant un intérêt particulier du point de vue de l'utilisation des matériaux traditionnels, des propriétés thermiques et de la mise en œuvre,...
- l'organisation de conférences, de rencontres avec des professionnels,
- l'organisation de stages, de formations,
- l'organisation de chantiers de restauration « école » mettant en œuvre des savoir-faire ou matériaux traditionnels, par exemple pour la terre, four, portion de mur, enduits,...

---

<sup>1</sup> « Charte du patrimoine et des paysages pour demain du Pays Midi-Quercy » - Diagnostic partagé, p13

- l'organisation de résidences d'artistes,
- la création d'expositions de photographies, d'œuvres graphiques ou plastiques,
- l'organisation de projections audiovisuelles.

### LES RESULTATS RECHERCHES

- Identification et valorisation des connaissances scientifiques et techniques : données de l'inventaire du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy, inventaires existants, recherches universitaires, études diverses à caractère professionnel...
- Meilleure diffusion de l'information auprès du grand public et des professionnels
- Sensibilisation et mise en valeur des éléments identifiant le Pays par la mise en place d'actions culturelles et d'outils de médiation spécifiques
- Plus grande mise en réseau et structuration des acteurs
- Implication des habitants et des jeunes dans les actions
- Préservation et restauration du patrimoine bâti
- Meilleure prise en considération des matériaux traditionnels et des savoir-faire dans l'architecture contemporaine ou la restauration
- Visibilité, lisibilité de l'opération

### ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy accompagnera les porteurs de projet dans leur démarche d'élaboration sur sollicitation de ces derniers : construction du projet, réalisme du projet en fonction de la capacité du porteur de projet, orientation vers les structures ressources, mise en relation avec de potentiels partenaires, aide au montage du plan de financement – L'accompagnement par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et les partenaires ressources pourra être d'autant plus efficace qu'ils seront sollicités le plus en amont possible du projet.

### COMMUNICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

L'ensemble des actions sélectionnées dans le cadre de cette opération fera l'objet d'une présentation commune ouverte au grand public, mise en place par le SMPMQ fin 2009, en concertation et en partenariat avec ses partenaires et l'ensemble des porteurs de projets ; ceci afin de rendre compte de la diversité/ complémentarité des propositions et de mettre en exergue l'intérêt global. La concomitance avec la publication des travaux de recherche sur le patrimoine en terre prévue par la mission Inventaire du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy sera fortement recherchée. L'ensemble des frais inhérents à cette communication sera assumé par le SMPMQ et fera l'objet d'une sollicitation pour co-financements par ses partenaires institutionnels dans le cadre de son programme d'actions 2009.

Le SMPMQ met à disposition des porteurs de projets son agenda en ligne ([www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)) pour l'annonce des manifestations au public.

### SELECTION ET ECHEANCIER

#### Sélection des projets :

**2<sup>ème</sup> sélection pour les projets réalisés en 2009** (la 1<sup>ère</sup> sélection ayant eu lieu le 28 mai 2008 pour les projets mis en œuvre en 2008) : dossiers à remettre au SMPMQ au plus tard, le **31 octobre 2008, à 12h** pour une sélection par la commission de suivi des projets culturels, début novembre 2008.

Une première sélection de projets ayant eu lieu, la complémentarité des candidatures présentées dans le cadre de cette seconde sélection, sera recherchée.

## **CRITERES REQUIS, PERMETTANT LA SELECTION DES PROJETS**

*(critères d'éligibilité des projets issus de la grille validée dans le cadre du schéma culturel et appliqués à cette opération)*

- qualité de la démarche proposée (notamment cohérence des actions en fonction des objectifs, des publics ciblés et du développement durable),
- ancrage territorial (Pays/ Intercommunalité),
- mobilisation de connaissances scientifiques et techniques (à l'exception des créations en arts plastiques),
- partenariats mis en place avec d'autres acteurs publics et ou privés, pour la réponse à l'appel à projet – professionnels et amateurs, du territoire si les compétences recherchées s'y trouvent ou hors du Pays Midi-Quercy dans le cas contraire ou quand l'objectif relève de la volonté d'intégrer des réseaux départementaux, régionaux et au-delà,
- partenariats avec des structures publiques locales (centres d'art, réseau de lecture publique, réseau enfance et jeunesse (CLSH, CLAE, associations de jeunes,...), école d'enseignements artistiques, l'Education Nationale...),
- mutualisation de moyens humains, techniques et logistiques,
- implication des enfants et des jeunes dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre du projet,
- prise en compte de niveaux de lecture différenciés selon les publics ciblés dont le public jeune,
- transversalité de l'approche et intégration du fil conducteur du regard dans la proposition
- intégration du projet proposé dans la stratégie globale du porteur de projet
- outils mis en place favorisant l'identification et la connaissance du public (type questionnaires ou autre)
- mise en place d'une stratégie et d'outils de communication
- accessibilité au public
- proposition d'un échéancier de réalisation et de restitution au public
- proposition de supports de communication permettant la restitution de l'action dans un temps ultérieur à sa programmation prévue par le porteur de projet
- intégration du développement durable (au minimum supports de communication, mais aussi matériaux utilisés ou prise en considération du co-voiturage ou des transports collectifs)
- recherche de fonds privés pour les porteurs de projets associatifs

## **PLAN DE FINANCEMENT**

**indicatif et sous réserve de la validation des projets**

*(montant éligible = hors recettes – montant plancher des projets = 4 000 € TTC\*\*)*

Dépenses éligibles : fonctionnement + ingénierie

25 % Région\*

25% Département\*

X% Collectivités locales (financement par plusieurs Communes ou au moins une Communauté de Communes exigé pour co-financement par le Conseil Régional)\*\*\*

X% DRAC (possibilité vue au cas par cas)

X% Union Européenne via Leader IV en fonction du projet

X% autofinancement des porteurs de projet (exigé – autofinancement = fonds propres, sponsors, mécénat)

*\*co-financements sollicités dans le cadre de la Convention territoriale de développement culturel du Pays Midi-Quercy*

*\*\*ce montant minimum est celui indiqué par la Région, dans les critères des Projets Culturels de Territoire*

*\*\*\* critère d'intervention de la région dans le cadre des Projets Culturels de Territoire*

# **ANNEXES**

**6. QUELQUES INFORMATIONS SUR LE MATERIAU TERRE**

**7. LES STRUCTURES ET LIEUX RESSOURCES**

**8. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DES PROJETS CULTURELS DU PAYS, EN CHARGE DE LA SELECTION**

**9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

**10. LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS MIDI-QUERCY : LES AXES STRATEGIQUES**

# 1. QUELQUES INFORMATIONS SUR LE MATERIAU TERRE

## La terre, un patrimoine mondial

A Grenoble, le laboratoire de recherche associé à une équipe d'enseignement de l'École d'Architecture de Grenoble, nommé **CraTerre**, créé en 1979 et habilité depuis 1986 par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication déploie principalement ses activités dans les domaines - **de la conservation et gestion des patrimoines architecturaux en terre**, en s'attachant à valoriser la diversité culturelle - de l'environnement, en visant une meilleure utilisation des ressources matérielles et humaines - des établissements humains-habitat, en facilitant l'accès au logement des populations à faibles revenus. Les activités, dans leur ensemble, sont menées en partenariat avec des organisations internationales et locales. Elles conduisent à privilégier la mise en valeur des milieux et les dynamiques de développement durable, dans le cadre de projets à long terme.

CraTerre indique que : « l'architecture de terre est présente sur tous les continents habités. On estime que près de 1/3 de l'humanité vit dans un habitat en terre, soit près de 2 milliards de personnes. De tout temps cette architecture a été produite en utilisant les seules ressources locales, directement utiles et accessibles. Les potentialités constructives du matériau terre sont inestimables. Il n'y a pas de terre qui ne soit utile pour construire, hors les espaces désertiques et glaciaires, comme le confirme l'existence d'un patrimoine architectural mondial aussi divers que remarquable. Prolonger cet héritage des bâtisseurs en terre, améliorer les pratiques traditionnelles toujours actuelles, redonner toute leur place aux cultures constructives et aux savoir-faire locaux c'est affirmer la primauté du développement endogène bénéficiaire aux populations locales. C'est confirmer la faisabilité d'une alternative à même d'installer les conditions d'une économie durable. »

Extrait de : <http://terre.grenoble.archi.fr/bases/accueilbases.php>

## La terre un matériau de construction durable ?

"La terre, outre ses aspects esthétiques d'une matière brute et pure, présente des avantages évidents de faible consommation d'énergie grise (énergie de production) et d'absence de toxicité. Elle peut aussi contribuer à la construction de maisons à faible consommation d'énergie et même passives. En effet, même si elle n'est pas performante employée seule pour l'enveloppe, ses possibilités d'utilisation, en association avec d'autres matériaux et dans différents systèmes, sont très grandes. Citons l'apport de masse thermique, la régulation hygrométrique, le rôle de liant de fibres végétales ou de granulats légers fortement isolants dans les mélanges de terre et copeaux de bois, terre et pouzzolane, terre et paille par exemple. Ces mélanges sont mis en oeuvre sous forme de blocs, de panneaux, d'enduits, de dalles ou de remplissage d'ossatures et contribuent à l'isolation, l'étanchéité à l'air, les migrations de vapeur d'eau ou à la protection au feu. L'utilisation de briques et d'enduits en terre optimise le transfert d'énergie solaire et d'autres énergies renouvelables efficaces à basse température. La terre est indissociable de la technique des murs chauffants – qui peuvent aussi être refroidissants. Si de plus en plus de maîtres d'ouvrage et de maîtres d'oeuvre connaissent ces systèmes constructifs et reconnaissent les intérêts de la terre, il semble pourtant souvent y avoir des barrières à ce que leurs projets se concrétisent." D'après l'association AsTerre (association nationale des professionnels de la terre crue).

Extrait de : [http://www.ecologie-pratique.org/construire/article.php/Assises\\_construction\\_en\\_terre](http://www.ecologie-pratique.org/construire/article.php/Assises_construction_en_terre)

## **La terre un patrimoine régional**

En Région Midi-Pyrénées, différents travaux d'étude du matériau terre ont été conduits. Dans l'ouvrage collectif de l'URCAUE "Maisons d'argile en Midi-Pyrénées" écrit par T.Casel, J. Colzani, J.F Gardère et J-L. Marfaing, il est indiqué que "la moyenne vallée de la Garonne, la basse vallée du Tarn, les petites vallées de la Save, de la Gesse et de la Gimone, la basse vallée de l'Ariège, leurs affluents et les coteaux de leurs terreforts réunissent un patrimoine d'architecture de terre comprenant des maisons d'argile d'une extraordinaire diversité. Murs de pisé - en terre massive coffrée entre des planches comme le béton, remplissages des colombages en torchis - mélange de terre et de paille -, brique simplement séchée au soleil (adobe), ces trois grandes techniques de construction en terre crue sont largement représentées sur cette aire régionale. Quant à la brique cuite du haut Languedoc - la foraine -, ses dimensions singulières et son usage ininterrompu depuis l'époque gallo-romaine lui assurent une place symbolique dans l'architecture patrimoniale. Le génie de l'architecture traditionnelle est tout entier dans une économie bien comprise de la construction, tirant parti du climat et de toutes ressources du matériau. Pisé, torchis, briques de terre crue, briques cuites, pierre, bois, la diversité des ressources du terroir favorise la mixité des matériaux mis en œuvre dans une architecture dont la longue histoire s'achève au début du XXe siècle avec l'essor de la production industrielle des matériaux. Depuis, une grande variété de matériaux nouveaux est apparue, offrant autant d'alternatives et de masques à l'architecture régionale ancienne."

*Extrait de : « Maisons d'argile en Midi-Pyrénées » - T.Casel, J. Colzani, J.F Gardère et J-L. Marfaing – Editions Privat*

## **La terre, un matériau de construction traditionnelle du Pays Midi-Quercy**

Les entités concernées en Midi-Quercy :

La terre crue est particulièrement représentée en Quercy Vert, Terrasses et Vallées de l'Aveyron et au sud du Quercy Caussadais.

La terre, employée en remplissage sous forme de torchis, est présente dans l'ensemble des communes du Pays Midi-Quercy de façon plus ou moins importante. On la trouve notamment sur le Causse du Quercy (Caylus, Saint-Projet, Loze), mais également dans la vallée de l'Aveyron (Cazals, Saint-Antonin-Noble-Val, Varen, etc.). La terre cuite est notamment présente sur les Coteaux du Bas-Quercy (Septfonds, Montpezat, etc.) où elle peut être employée, comme le torchis, en remplissage du pan-de-bois (colombage).

*Mission Inventaire du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy - CPIE Midi-Quercy*

Les enjeux identifiés par la charte du patrimoine et des paysages pour demain du Pays Midi-Quercy :

« Il s'agit de répondre aux exigences techniques et esthétiques de ce matériau traditionnel fragile tout en répondant aux exigences actuelles de confort et de salubrité. Mais la recommandation porte aussi sur la valorisation de la terre crue ou cuite, matériau adapté aux exigences d'un développement durable pour la création d'un habitat ou d'un équipement public contemporain.

Retrouver les savoir-faire liés à l'utilisation de ce matériau permettra de prendre en compte ses qualités naturelles, ses propriétés physico-chimiques et ainsi de travailler de manière adaptée à l'environnement de chaque micro-territoire avec des matériaux non polluants. Il est de même pour la pierre et la lauze. »

### **Quelques définitions :**

**Adobe ou brique crue** : c'est un bloc de terre crue, moulé, séché au soleil, et utilisé comme matériau de construction. Adobe est une dénomination espagnole dérivée de l'arabe "al toub", la terre. ("*Terre crue, techniques de construction et de restauration,*" Bruno Pignal).

**Pisé** : c'est un système constructif monolithique en terre crue compactée dans un coffrage (banchage).

**Torchis** : terre argileuse, malaxée avec notamment de la paille hachée. Il est principalement utilisé pour former un hourdis d'une construction en pan-de-bois ou colombage.

**Brique cuite** : également appelée foraine, il s'agit d'une brique de terre qui a subi une cuisson à forte température dans un four.

## 2. LES STRUCTURES ET LIEUX RESSOURCES

Les structures Ressources de proximité, identifiées pour la connaissance et la valorisation des matériaux terre et pierre, pourront être sollicitées pour des conseils, un accompagnement dans votre projet, des ressources documentaires ou, selon les cas comme partenaires.

### - CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Le site Internet de l'Union Régionale des CAUE de Midi-Pyrénées permet d'obtenir des informations diverses et notamment sur le CAUE 82 : <http://www.caue-mp.fr> – Contact : Philippe Pieux, directeur  
Le CAUE 82 dispose d'un centre de documentation accessible sur RDV.

CAUE 82 : 64 rue de la Résistance – 82000 Montauban – Tél : 05 63 03 80 88/ Fax : 05 63 91 22 12 / mail : [caue82@cg82.fr](mailto:caue82@cg82.fr)

### - SDAP, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

SDAP : 2, quai de Verdun - 82000 Montauban - Tél. : 05 63 22 24 13/ Fax : 05 63 22 24 23 – mail : [sdap82@culture.gouv.fr](mailto:sdap82@culture.gouv.fr)

### - Mission Inventaire du CPIE Midi-Quercy

Cette mission réalise l'inventaire du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy. Elle met à votre disposition les données de l'Inventaire sur le patrimoine en terre. Contacter le chef de projet, Sandrine Pradier. Le CPIE dispose d'un fonds documentaire que vous pouvez consulter sur place. Le CPIE M-Q pourra également vous guider sur les ouvrages concernant la pierre. Contact : Sandrine Pradier : chef de projet

CPIE Midi-Quercy - Labarthe - 82 160 CAYLUS - Tel : 05.63.67.74.95 / Fax :05.63.24.07.10

Site internet : [www.maisondupatrimoine-midiquercy.org](http://www.maisondupatrimoine-midiquercy.org) – mail : [pradier.cpie82@orange.fr](mailto:pradier.cpie82@orange.fr)

### - Service Connaissance du Patrimoine Région Midi-Pyrénées

Ce service est chargé des inventaires du patrimoine bâti en Midi-Pyrénées. Il accompagne notamment la mission en cours dans le Pays Midi-Quercy. - Tél : 05 34 45 96 20 – [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)

### - Maisons Paysannes de France

Délégué pour le Tarn-et-Garonne : Pierre BAFFALIE - 82220 VAZERAC - Tél. : 05 63 67 79 57 – mail : [tarn-et-garonne@maisons-paysannes.org](mailto:tarn-et-garonne@maisons-paysannes.org) - Adhérent ressource à La Salvétat Belmontet - Robert HINARD - Tél. : 05 63 30 40 37 - Le site Internet national vous donne accès aux pages départementales sur lesquelles retrouver projets, contacts et documentation sur les matériaux traditionnels dont la pierre et la terre : <http://www.maisons-paysannes.org/>

### - APICQ, Association pour la Promotion de l'Identité des Causses du Quercy

Cette association conduit de nombreuses actions, notamment dans le domaine de la pierre et les Causses du Quercy. - Thierry Dejean - Le Pech, 82160 MOUILLAC, Tél : 05 63 67 04 82. Le site Internet <http://www.apicq.com> - Mail : [dejean-bontat@wanadoo.fr](mailto:dejean-bontat@wanadoo.fr)

### - CITRUS

Délégation Régionale de Solidarités Jeunesses en Midi-Pyrénées. Citrus organise notamment des chantiers « écoles » internationaux de restauration du patrimoine.

Association CITRUS - Solidarités Jeunesses en Midi-Pyrénées - Z.I. de Meaux, route de Saint Vincent 82300 Caussade – Tél : 05.63.65.94.06 -

Le site Internet : [http://www.septfonds.com/septfonds\\_citrus\\_solidarites\\_jeunesses\\_midi-pyrenees.htm](http://www.septfonds.com/septfonds_citrus_solidarites_jeunesses_midi-pyrenees.htm)

### - Amis du Vieux Caussade et de son Pays

L'association pourra apporter des informations et conseils sur l'histoire, l'architecture et les savoir-faire concernant Caussade et son environnement. - Les Amis du Vieux Caussade et de son Pays - Impasse du Treilhou - 82300 CAUSSADE - <http://www.caussade-patrimoine.com/>

### - Société des Amis du Vieux Sain Antonin

Pierre Prier - 7 Avenue Paul Bénét – 82140 Saint Antonin-Noble-Val – tél : 05.63.30.88.25

### - CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites entreprises du bâtiment

Adresse : 119 Faubourg Lacapelle 82 000 MONTAUBAN - Tél : 05.63.03.86.00- Mail : [capeb82@wanadoo.fr](mailto:capeb82@wanadoo.fr) - Site Internet : <http://www.capeb82.fr>

### - Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics en Tarn-et-Garonne

14, avenue Gambetta - 82 000 MONTAUBAN - Tél. : 05 63 63 78 00 - Fax : 05 63 66 65 74 - mail : [fbtp82@wanadoo.fr](mailto:fbtp82@wanadoo.fr) - <http://www.btp82.ffbatiment.fr>

### - Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

« La Charte du patrimoine et de paysages pour demain du pays Midi-Quercy » comprend un diagnostic du territoire qui pourra être communiqué sur CD, sur demande au 05 63 24 60 64 – 12 rue Marcelin Viguié 82800 Nègrepelisse - Contacts - Charte paysagère : Bertille Daniel/ Culture : Jihan Ghiati - mail : [pays.midi.quercy@info82.com](mailto:pays.midi.quercy@info82.com) – [www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)

### **3. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DES PROJETS CULTURELS DU PAYS, EN CHARGE DE LA SÉLECTION**

**La commission de suivi des projets culturels en charge de la sélection et du suivi des projets**

Ministère de la culture et de la communication - DRAC Midi-Pyrénées :

Pierre-Jean DUPUY – Adjoint au Directeur, chargé des politiques territoriales

Yvon HAMON – Conseiller patrimoine ethnologique

Ministère de la culture et de la communication - Centre des Monuments Nationaux –

Abbaye de Beaulieu-en-Rouergue

Jean-Pierre COLLE – Administrateur

Ministère de la culture et de la communication - Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Mariano Marcos - Architecte des Bâtiments de France

Ministère de l'Education Nationale – Académie du Tarn-et-Garonne – Circonscription de Caussade

Monsieur PIGNON – Inspecteur de l'Education nationale, circonscription de Caussade

Philippe GUISET – Conseiller pédagogique

Ministère de la jeunesse et des sports – Direction Départementale Jeunesse et Sport (DDJS) du Tarn-et-Garonne

Céline PORIN – Chargée du Pays Midi-Quercy

Conseil Régional de Midi-Pyrénées :

Martine JAOUL – Direction de la culture, Directrice adjointe, chargée du patrimoine

Catherine FOUGERE – Service Territoires, Chef de service

Conseil Général de Tarn-et-Garonne :

Francine AUDOYNAUD – Direction des Affaires Culturelles, Chef de service

Médiathèque Départementale du Tarn-et-Garonne

Sylvie DELRIEU – Directrice adjointe

Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Tarn-et-Garonne

Philippe PIEUX – Directeur

Association départementale pour le Développement des Arts en Tarn-et-Garonne (ADDA)

Stéphanie CARNET – Directrice

Unité Mixte de Recherche (UMR) « Dynamiques Rurales » (sciences sociales et économiques) - Université de Toulouse Le Mirail

Laurence Garcia-Catala – chercheur

Pays Midi-Quercy

Communauté de Communes du Quercy Caussadais

Marie-Line FABRE – Directrice

Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron

Ingrid LEROUX - Directrice

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

Yoan PICARONIE – Directeur

Communauté de Communes du Quercy Vert

Corinne LACOMBE – Animatrice

Conseil De Développement (CDD)

Jean BONCOMPAIN – Délégué culture

Claude VERNICK - Délégué culture

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Philippe DARBOIS – Directeur

Jihan GHIATI – Chef de projet culturel

## 4. CONSTITUTION DU DOSSIER

Il est recommandé de contacter le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, le plus en amont possible du projet afin de bénéficier d'un accompagnement sur le fond et la forme et de recueillir un premier avis sur l'éligibilité de l'opération proposée.

Contact : Melle Jihan Ghiati – Chef de projet culturel au 05 63 24 60 64 ou par mail à [jihan.ghiati@info82.com](mailto:jihan.ghiati@info82.com)

### **PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER**

#### **PIECES A FOURNIR POUR LES ASSOCIATIONS**

- Dossier de demande de subvention signé du maître d'ouvrage\*,
- Délibération du Conseil d'Administration ou acte de l'instance habilitée approuvant l'opération et le plan de financement,
- Devis estimatifs établis en € TTC des dépenses concourant à la réalisation du projet (fonctionnement et ingénierie),
- Attestation de non récupération de la TVA,
- Lorsqu'il y a des recettes, un bilan prévisionnel des recettes attendues de l'opération;
- Plan de financement prévisionnel,
- Eventuellement, les décisions déjà prises par les instances sollicitées pour co-financement (collectivités locales ; Communes ou Communautés de Communes),
- Plan de situation donnant l'emplacement exact de l'opération;
- R.I.B ou R.I.P original;
- CV des responsables du projet,
- Statuts;
- Photocopie du récépissé de création en Préfecture ou photocopie du journal officiel de la République française publiant cette déclaration;
- Liste des membres du conseil d'administration et du bureau;
- Attestation annuelle relative à la régularité de l'association vis à vis de ses obligations fiscales et sociales;
- Bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices et prévisionnels pour l'exercice en cours;
- Une description des moyens humains disponibles au moment du dépôt de la candidature;
- Une description des moyens de fonctionnement (locaux et moyens matériels disponibles);
- Une note retraçant l'historique de l'activité de l'association.

**Autres à préciser :**

## **PIECES A FOURNIR POUR LES COLLECTIVITES ET MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS**

- Dossier de demande de subvention signée du maître d'ouvrage\*,
- Délibération exécutoire approuvant l'opération et présentant le plan de financement;
- Devis estimatifs établis en € TTC des dépenses concourant à la réalisation du projet,
- Attestation de non récupération de la TVA,
- Lorsqu'il y a des recettes, un bilan prévisionnel des recettes attendues de l'opération,
- Plan de financement prévisionnel,
- Plan de situation donnant l'emplacement exact de l'opération ;
- R.I.B ou R.I.P original ;

**\*LE DOSSIER EST COMMUNIQUE SUR DEMANDE PAR LE SMPMQ AU 05 63 24 60 64 OU PAR MAIL A [pays.midi.quercy@info82.com](mailto:pays.midi.quercy@info82.com)**

## **5. LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS MIDI-QUERCY : LES AXES STRATEGIQUES**

Les axes stratégiques de développement culturel en Midi-Quercy :

### **1. La création de réseaux d'acteurs et la mise en place de partenariats de projets territoriaux ou inter territoriaux (coopération Leader+ ou Inter Pays concourrant à la mise en œuvre de la stratégie culturelle du Pays) pour une meilleure structuration (patrimoine et action culturelle)**

#### *Objectifs*

Efficience des actions vis-à-vis des publics par la mutualisation de moyens et de compétences (qualité des actions mises en oeuvre, recherche de publics, implication du « public-acteur » notamment par le réseau bénévole)

Cohérence, complémentarité et transversalité des projets en terme de contenus (thématiques), d'approches (points de vue), de diffusion – mise en œuvre d'actions de sensibilisation, médiation et transmission, de promotion

Volonté d'inscrire les actions mises en œuvre sur la durée

### **2. La qualification, formation des acteurs culturels professionnels ou non**

#### *Objectifs*

Des structures ou initiatives confortées par un fonctionnement professionnel au-delà de l'effet de levier de la politique culturelle du Pays

Qualité de l'offre proposée au public

Adéquation des actions mises en œuvre avec le public et le territoire (programmation pédagogique, accueil et information adaptés,..)

### **3. La prise en considération du jeune public (enfance et jeunesse) – dans le cadre scolaire et extra scolaire - des publics notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les chômeurs – et de la mixité sociale et culturelle du public**

#### *Objectifs*

La conquête des publics notamment les enfants et les jeunes

L'éducation artistique des futurs acteurs culturels, priorité à la curiosité et à la découverte culturelles plutôt qu'à la consommation culturelle

Créer les conditions favorables à l'accès du plus grand nombre à la culture (communication, politique de prix, politique des transports, aménagements spécifiques, pédagogie et programmation adaptées)

La Cohésion sociale par la rencontre des différents publics, notamment les rencontres entre générations et les rencontres inter culturelles

### **4. La connaissance des publics et l'évaluation du projet**

#### *Objectifs*

Mise en place d'indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre du projet culturel et de la pertinence de la stratégie

Mise en place d'outils permettant la connaissance des publics fréquentant les équipements culturels du Pays, segmentation des publics, leurs pratiques, leurs attentes et l'efficacité des actions mises en œuvre par les structures

Mise en place d'indicateurs d'évaluation du fonctionnement des structures